



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 4 mars 2026

Présents M. Philippe LABORDERIE, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Monique LE BIHAN et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD
Mme Christelle TREHET-COLLET
Mme Edith CHOUTEAU
Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Marie-Chantal GUILLOT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
MME Fanély MIARA PARNISARI, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 27 février 2026, CASF, article R123-16

POINT N°7 – CCAS – AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose au conseil d'administration que l'exécution du budget d'exploitation fait apparaître un résultat de + 126 017.50 €, ventilés comme suit :

- Résultats de fonctionnement 2025 : +29 612,52 €
- Report du résultat antérieur : + 96 404,98 €

Conformément à l'instruction M57, Madame CHOUTEAU propose d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	126 017,50 €
Affectation à la section d'investissement (c/1068)	+5 885.26 €
Affectation à la section de fonctionnement - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	+ 120 132,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

